



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE CAMPAGNE D'AFFOUAGE 2026/2027

La commune de DELUZ met en vente des lots de bois de chauffage dans la forêt communale, parcelle 45 située au lieu dit bois de Fan dans la forêt communale de Deluz

Volume de chaque lot : 10 stères

Prix de vente : base : 47 €

Clauses d'exploitation :

Exploitation des tiges marquées à la peinture orange et portant le numéro du lot.

Exploitation des brins pliés par l'abattage.

Mise en bas des rémanents en dehors des trouées de régénération.

Les rémanents seront découpés en tronçons inférieurs à 2 m.

Façonnage au fur et à mesure de l'abattage.

La circulation est interdite à tout véhicule si le sol n'est pas ressuyé.

Délai de façonnage : 15 avril 2027

Délai de débardage : 30 septembre 2027

Inscriptions : en mairie jusqu'au 15 octobre 2026

Avant inscription, il est vivement conseillé un repérage des lieux afin de se rendre compte des difficultés d'exploitation. Si nécessaire, prendre contact auprès de Monsieur DESCOURVIERES..

Aucune inscription ne sera prise après cette date.

Retour impératif du règlement d'affouage signé par vos soins pour valider votre inscription en mairie accompagné d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Mise à disposition des lots : entre décembre 2025 et février 2026 par tirage au sort en mairie. Les personnes inscrites seront prévenues individuellement.

Païement : en mairie, lors du tirage au sort avec remise du lot, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Rappels généraux :

Le non-respect de tout ou partie des clauses d'exploitation est sanctionné par une clause pénale forfaitaire de 90 €.

La circulaire préfectorale du 14 mai 1997 donne les précisions suivantes : les acheteurs peuvent procéder eux-mêmes au bûcheronnage de leur lot. S'ils le font exploiter par un tiers, ils doivent passer un contrat de prestation de service s'il s'agit d'un entrepreneur, ou un contrat de travail temporaire s'il s'agit d'un salarié.

Deluz, le 1^{er} septembre 2026

**La Maire,
Liliane JOURNOT**

